Cahier des charges

Dénomination du poste	**Collaborateur·trice d'exploitation**
Titulaire	**À définir**
Service/secteur	**Secteur des Espaces Publics**
Etat de collocation	Classe 4
Taux d'activité	80-100%
Entrée en vigueur le	À définir Mis à jour le
1) Supérieur direct	Chef du secteur des Espaces Publics
2) Postes subordonnés	-
3) Remplacement	Le titulaire remplace : Les collaborateurs du secteur Le titulaire est remplacé par : Les collaborateurs du secteur
4) Finalité du poste	Assurer l'entretien, la sécurité et la valorisation des espaces forestiers communaux, des infrastructures de loisirs en forêt et des chemins d'amélioration foncière afin de garantir à la population des espaces naturels accessibles, sûrs et de qualité. Par son engagement, son professionnalisme et sa polyvalence, la/le titulaire contribue à la gestion durable du patrimoine naturel communal en assurant l'entretien, la maintenance et la valorisation des espaces forestiers et des infrastructures de loisirs. Elle/il participe également aux activités du secteur des Espaces Publics, dans le respect des valeurs du service public, de la sécurité et des principes de durabilité.
5) Activité/responsabilités	
Management	
Activités métier	Assurer l'entretien, la maintenance et la sécurisation des infrastructures de loisirs situées en forêt (parcours Vita, piste finlandaise, aires de détente, mobilier, signalisation, etc.). Participer aux travaux d'abattage, de sécurisation, d'entretien forestier en collaboration avec les responsables concernés. Réaliser les travaux d'entretien des chemins forestiers, notamment le fauchage, le nettoyage, les réparations courantes et les interventions de sécurisation.

Imprimé depuis eSéances par LAUBSCHER Audrey le 11.09.2026

	Assurer l'entretien, le nettoyage et la remise en état du domaine public communal (routes, trottoirs, places, chemins, mobilier urbain et infrastructures). Utiliser et entretenir les véhicules, machines, tracteurs, outils et équipements nécessaires aux travaux d'exploitation. Veiller à la sécurité des usagers dans les espaces forestiers et sur le domaine public. Réaliser des travaux courants de voirie et participer à la mise en place des manifestations communales. Participer aux prestations transversales du secteur des Espaces Publics. Apporter un soutien opérationnel aux autres secteurs communaux lorsque les besoins du service le nécessitent.
Activités administratives	Signaler au supérieur direct toute anomalie observée sur le domaine public, les espaces forestiers ou les installations de loisirs. Établir les rapports nécessaires au suivi des interventions, des incidents ou des non-conformités. Signaler les besoins en matériel, équipements, réparations ou renouvellement des installations. Participer au suivi administratif des interventions lorsque cela est demandé.
Autres activités	Participer aux interventions exceptionnelles ou de situations d'urgence. Participer au service hivernal conformément à l'organisation du secteur. Exécuter toute autre tâche compatible avec la fonction et répondant aux besoins du service ou de l'administration communale.
6) Compétences, pouvoirs particuliers, délégations	Exécute les missions confiées de manière autonome dans le cadre des objectifs et des priorités fixés par la hiérarchie. Organise son activité en fonction des besoins du service. Informe sans délai son supérieur de toute situation nécessitant une décision ou une intervention particulière. Applique les prescriptions légales, les procédures internes ainsi que les directives relatives à la sécurité au travail, à la protection de la santé et à la protection de l'environnement. Veille à une utilisation responsable des véhicules, machines, équipements et ressources mis à disposition. Contribue, par son comportement, à promouvoir une image professionnelle et positive de la Ville ainsi que les valeurs du service public. Ne dispose pas de pouvoir décisionnel engageant la Commune.

Imprimé depuis eSéances par LAUBSCHER Audrey le 11.09.2026

7) Exigences requises pour occuper le poste	
Formation	CFC d'agent·e d'exploitation, de paysagiste ou formation jugée équivalente. Permis de conduire catégorie B. Permis BE souhaité. Permis C1, un atout. Permis de machiniste (M1/M2), un atout. Permis de cariste, un atout. Permis de nacelle, un atout.
Expérience et aptitudes	Expérience confirmée dans l'entretien des espaces naturels, des infrastructures extérieures ou dans un domaine équivalent. Sensibilité aux enjeux environnementaux, à la biodiversité et à la gestion durable des espaces naturels. Polyvalence et sens pratique. Esprit d'initiative et sens des responsabilités. Sens de l'organisation. Capacité à travailler de manière autonome tout en favorisant la collaboration au sein de l'équipe. Réactivité et capacité d'adaptation face aux imprévus. Aisance dans la conduite de véhicules utilitaires, tracteurs et engins spécialisés. Excellente condition physique. Aptitude à travailler en extérieur tout au long de l'année et par toutes les conditions météorologiques. Sens du service public et comportement exemplaire en matière de sécurité.
Connaissances particulières	Bonne connaissance ou capacité à acquérir rapidement la connaissance du territoire communal. Bonne maîtrise du maniement des machines, tracteurs et équipements spécialisés. Connaissance des directives MSST et des prescriptions de sécurité.
Conditions particulières	Participation au service de piquet hivernal. Participation au service de piquet estival. Disponibilité pour intervenir lors de manifestations communales ou d'événements exceptionnels, y compris en dehors des horaires habituels. Horaires adaptés aux besoins du service.

Imprimé depuis eSéances par LAUBSCHER Audrey le 11.09.2026

Dans les textes ci-dessus, les termes liés à des personnes sont utilisés au masculin par souci de simplification de l'écriture, mais concernent évidemment aussi bien des femmes que des hommes.

Fait à Payerne, le XXXX, en double exemplaire.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
L. Voinçon		C. Thöny

Imprimé depuis eSéances par LAUBSCHER Audrey le 11.09.2026